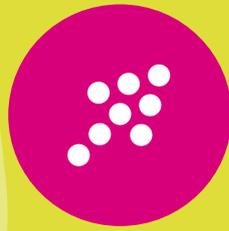




Prévention
des TMS
exemples
de réalisations



TMS



Troubles Musculo-Squelettiques



Les entreprises
se mobilisent





Cette brochure a été réalisée dans le cadre de la « Semaine Prévention des TMS » 2009

Elle rassemble des exemples de bonnes pratiques mises en œuvre dans le cadre d'actions collectives - avec des organisations professionnelles et/ou des partenaires - ou d'actions d'entreprises classées par secteur d'activité. L'objectif de cette brochure est de vous faire bénéficier de ces expériences et de montrer que **prévenir les TMS, c'est possible !**

“ Pour un engagement des entreprises et des branches professionnelles



Dans l'entreprise, la prévention des risques professionnels s'organise sur la base du dialogue entre l'employeur et les salariés ou leurs instances représentatives : CHSCT ou délégués du personnel.

L'appui de partenaires, comme les services de santé au travail ou les organismes de prévention, facilite certes l'analyse de la situation, puis l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de prévention adaptées. Mais seule la volonté des deux parties permet d'inscrire la démarche dans la durée et l'efficacité.

Les actions présentées dans cette brochure illustrent bien les résultats de cet engagement commun.

Le dialogue entre employeurs et salariés se déploie également au niveau des branches professionnelles.

En effet, c'est au niveau du métier, de la profession, au plus près des réalités techniques, sociales et économiques que s'élaborent et se diffusent les bonnes pratiques de prévention sur la base d'expériences partagées.

Puisse l'action des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de salariés faire progresser la prévention des troubles musculo-squelettiques dans les entreprises.

Franck Gambelli

Président de la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (CATMP)

André Hoguet

Vice - Président de la CATMP



Prévenir les troubles musculo-squelettiques



❖ Réduire les TMS, un bénéfice pour l'entreprise et ses salariés

En France, les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont la première cause de maladie professionnelle reconnue et leur nombre s'accroît d'environ 18 % par an depuis dix ans. En 2007, les 34 200 TMS indemnisés au titre des tableaux 57, 69, 79, 97 et 98 du régime général de la Sécurité sociale ont engendré la perte de 7,4 millions de journées de travail et 736 millions d'euros de frais couverts par les cotisations des entreprises. À ces coûts directs, il faut ajouter tous les coûts indirects : perte de temps, de production, d'image...

Ces pathologies, dont l'origine est le plus souvent multi-factorielle, touchent toutes les professions et les entreprises, quel que soit le secteur d'activité. Tous les pays industrialisés sont concernés par le phénomène, même les pays dans lesquels des fabrications sont délocalisées.

Les effets négatifs du développement des TMS (coût, absentéisme, turn-over, difficultés de recrutement, reclassement des victimes...) se font de plus en plus ressentir.

⊙ Réduire les TMS est donc un enjeu économique et social

En réduisant les risques de TMS pour ses salariés, l'entreprise améliorera ses performances et sa rentabilité.

❖ Engager une démarche de prévention

Certaines entreprises, conscientes de l'impact des TMS sur leurs performances, se sont engagées dans des actions de prévention.

⊙ Un engagement nécessaire au plus haut niveau

Les directions d'entreprises doivent s'engager dans la prévention des TMS pour donner l'impulsion nécessaire à une véritable mobilisation de tous les acteurs de l'entreprise.

⊙ Entreprendre un diagnostic préalable

La prévention des TMS suppose de connaître le contexte qui les génère, de faire l'analyse des situations de travail, du process et des postes de travail. Elle implique d'avoir une réflexion globale sur l'organisation du travail.

⊙ La prévention doit mobiliser tous les acteurs de l'entreprise

La prévention doit mobiliser des compétences différentes au sein de l'entreprise : (direction, salariés, CHSCT, délégués du personnel, médecin du travail... dans une démarche participative pour faire ensemble le diagnostic et rechercher les solutions.

Si besoin est, l'entreprise peut faire appel à des compétences extérieures.

Comment agir en entreprise ?

Plusieurs facteurs de risque peuvent être à l'origine des TMS dans l'entreprise : les facteurs biomécaniques (efforts répétés, postures inconfortables...), les facteurs psychosociaux (pression temporelle pour exécuter les tâches, relations avec la hiérarchie...). C'est donc l'activité des opérateurs au sein de l'organisation de travail qui doit être prise en compte.

Agir dans la durée

La prévention est un investissement dans la durée, qui suppose de la part de l'entreprise une capacité de veille et d'anticipation.

Trouver les solutions adaptées

Chaque entreprise est un cas particulier : c'est d'abord dans son organisation et avec ses ressources internes qu'elle peut trouver les solutions qui lui sont adaptées.

Commencer par des actions simples

Des actions modestes sont utiles pour mettre en place une première démarche, étape nécessaire à l'appropriation par les acteurs de l'entreprise afin de pouvoir ensuite élargir la réflexion à l'organisation du travail et à l'environnement de l'entreprise.

Le «Réseau Prévention» accompagne la mobilisation des entreprises...

Face à l'enjeu que représentent les TMS, le Réseau Prévention de la branche AT/MP se mobilise afin que le plus grand nombre d'entreprises s'engagent dans des actions de prévention. Des plans d'actions sont mis en oeuvre pour la période 2009-2012 aux niveaux national et régional, avec l'appui des partenaires sociaux et l'engagement de branches professionnelles.

Au travers de sa Semaine nationale de prévention, le Réseau Prévention veut montrer qu'une prévention efficace et durable des TMS est possible dans toute entreprise, quelles que soient son activité et sa taille. A cette occasion, il valorise les actions réalisées par les entreprises, ainsi que celles menées avec des branches professionnelles, en mettant en avant les bénéfices pour les salariés mais aussi pour les entreprises.

... en vous apportant son expertise et ses relais

Le Réseau Prévention s'est très fortement impliqué depuis de nombreuses années pour combattre les TMS : recherches, élaboration de méthodologies et d'outils, expérimentations, formations, conseils... C'est à partir de ces acquis et de ces expériences qu'il peut vous aider à mettre en place des actions de prévention efficaces en liaison avec vos contacts habituels, notamment les médecins du travail et les intervenants en prévention des risques professionnels.

Entreprises, organisations professionnelles et syndicales locales... prenez contact avec votre CRAM ou votre CGSS.

Organisations professionnelles et syndicales nationales... rapprochez vous de la Direction des risques professionnels de la Cnam.

**Prévenir les TMS
c'est possible !
Des entreprises le font
avec succès...
Pourquoi pas la vôtre ?**



“ ” Sommaire



Actions collectives

- 01 **Canalisateurs**
- 02 **FIA**
- 03 **MEDEF 79**
- 04 **Union des Industries du Bas-Rhin**
- 05 **BTP Santé au Travail Rhône**
- 06 **Sud Loire Santé Travail**

Actions d'entreprises

- 07 **Agro / alimentaire /// Bonduelle**
- 08 **Agro / alimentaire /// Salaisons Boutot**
- 09 **Chimie /// Societe Industrielle de Bourbon**
- 10 **Cuir /// Creation Perrin**
- 11 **Déchets /// SIVOM St-Gaudens / Montrejeau / Aspet**
- 12 **Electromécanique /// Degreane Horizon**
- 13 **Electromécanique /// Donaldson**
- 14 **Electromécanique /// Grundfos**
- 15 **Electromécanique /// Socomec**
- 16 **Fromage /// Boursin**

“ ” Sommaire



- 17 Fromage /// Schoepfer
- 18 Hôtellerie /// Pullman Paris La Défense
- 19 Menuiserie /// Socomi
- 20 Plastique, caoutchouc /// Key Plastics
- 21 Plastique, caoutchouc /// Paulstra
- 22 Poisson /// Capitaine Houat
- 23 Pressing /// Le Fer d'Or
- 24 Soins et Médico-social /// Champsaur Aide Accueil
- 25 Soins et Médico-social /// Emeraude
- 26 Soins et Médico-social /// St Joseph
- 27 Transport et logistique /// Air France
- 28 Transport et logistique /// CMA-CGM
- 29 Transport et logistique /// Kuehn-Nagel
- 30 Transport et logistique /// SMDTE
- 31 Vente par correspondance /// Senior et Compagnie
- 32 Viande /// Charcuteries Gourmandes
- 33 Viande /// Ker Viande
- 34 Volaille /// Palmigord



Canalisateurs de France

⊙ Membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics
Fédère 400 entreprises de toutes tailles, spécialisées dans la pose
et la réhabilitation de canalisations



⊙ Le directeur de l'entreprise Blanloeil

“ Nos collaborateurs sont le principal capital de l'entreprise et nous nous devons de les préserver. Il faut inciter les autres branches à se pencher sur le problème et le travail effectué par le syndicat des Canalisateurs va leur faire gagner du temps ”

🍷 Le contexte et les enjeux

La Fédération des Canalisateurs de France constate de nombreuses restrictions d'aptitude des salariés travaillant dans la pose de réseaux. Elle décide de faire analyser les conditions de travail des salariés de la profession en vue d'identifier les causes de survenue des TMS et de rechercher les mesures de prévention à mettre en œuvre, afin d'en informer l'ensemble de ses entreprises adhérentes.

🍷 L'action réalisée

Suite à cette demande de l'organisation professionnelle, la Fédération Régionale des Travaux Publics sollicite les organismes de prévention (Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail, OPPBTP, **CRAM Pays de la Loire**, Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Service de santé au travail) afin qu'ils l'accompagnent dans la conduite d'un projet dont les principales étapes sont :

- la réalisation d'un état des lieux (analyse des statistiques, questionnaire auprès des salariés),
- l'observation de différentes activités précibées sur plusieurs chantiers d'entreprises volontaires,
- une identification des dysfonctionnements et la recherche de solutions,
- la communication auprès des entreprises des différentes pistes de solutions.

🍷 Les résultats obtenus

Les phases d'observation et de questionnement des opérateurs ont permis de recueillir de nombreuses informations et de rendre les salariés acteurs de leur prévention.

Un outil de repérage des situations à risques de TMS, spécifique à la profession a été développé par les entreprises volontaires ; ce qui a facilité son appropriation par les entreprises du secteur.

Le pilotage du projet et la réalisation d'un dépliant de communication par l'organisation professionnelle positionnent celle-ci comme un acteur incontournable de la prévention des risques professionnels et notamment des TMS.

L'amélioration de l'organisation des chantiers étant un facteur de progrès fondamental pour prévenir les risques TMS, l'organisation professionnelle va profiter de la Semaine TMS 2009 pour sensibiliser les maîtres d'ouvrages publics qui ont un fort impact sur les conditions d'organisation des chantiers et notamment pour les travaux hors circulation.



Fédération des Industries Avicoles (FIA) nationale

Autres partenaires : ARAVIS (ARACT régionale), DIRECCTE (ex DRTEFP), ISARA (Institut Supérieur d'Agriculture et d'Agroalimentaire Rhône-Alpes), MSA de la Drôme, Conseil Régional Rhône-Alpes, CRAM Rhône-Alpes

Le contexte et les enjeux

Les audits dans des entreprises de la filière avicole menés par la **CRAM Rhône Alpes** en 2005-2006 ont montré une forte exposition aux risques TMS mais aussi la volonté d'agir.

Ces risques sont étroitement liés aux process de production particulièrement contraignants ; d'où l'idée d'un dispositif collectif partenarial permettant d'associer des compétences en organisation industrielle et en ergonomie, pour agir durablement en prévention des TMS.

L'action réalisée

Une formation-action a été mise en place pour un groupe d'entreprises (Bernard Royal Dauphiné, CAPAG, Drôme Lapins, CORICO) ; son objectif était de former des personnes - ressources afin d'optimiser les postes de travail en liant santé et production : 6 jours de formation collective et 9 jours d'accompagnement individualisés réalisés par deux consultants (un expert en organisation industrielle d'ISARA et un ergonome d'Idénéa ou d'Essor Consultants).

La personne ressource formée était ensuite chargée d'animer le projet d'entreprise en lien avec tous les acteurs concernés : le directeur de l'entreprise, le médecin du travail, les instances représentatives du personnel (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou délégué du personnel), les salariés, les partenaires extérieurs...

Les résultats obtenus

Le bilan des projets d'entreprises a permis de dégager des pistes pour la prévention dans la filière :

- le travail répétitif est complexe, tout changement est plus difficile,
- le poids de produits manipulés est supérieur au poids des produits finis,
- les tâches invisibles ou non reconnues doivent être identifiées : un simple poste de pesée peut s'avérer être un poste clef de répartition de la production...
- la logistique transforme le métier des abattoirs : multiplication des références, des conditionnements, exigences de traçabilité, réduction des temps de traitement des commandes...
- le dimensionnement des installations doit tenir compte des modes dégradés,
- de nouveaux équipements techniques faciliteront la manutention et la régulation du travail : variateur de vitesse des tapis, transpalettes à hauteur variable, desserte de stockage intermédiaire...

En conclusion, prendre en compte la réalité du travail permet d'atteindre les objectifs de production.

Chaque partenaire, en participant à la capitalisation, pourra déployer ce type de dispositif auprès d'autres entreprises et organisations professionnelles.



Le directeur Drôme Lapins

« Cette contribution extérieure concrétisée par la mise en œuvre de la méthode d'organisation de l'espace de travail apporte un regard neuf »

Consultants ISARA et Idénéa

« La confrontation d'une approche ergonomique basée sur le travail réel et de celle centrée sur la performance industrielle permet de contribuer à la pluridisciplinarité nécessaire à la réussite des projets »

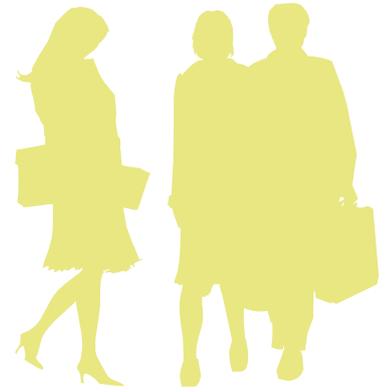
FIA

« Pour dupliquer ce dispositif, il est nécessaire d'avoir une animation rigoureuse en région et d'arriver à réunir les partenaires et les financeurs nécessaires »



MEDEF Deux Sèvres

⊙ Lutter efficacement contre les TMS dans les entreprises du département des Deux-Sèvres : une action pilotée par le MEDEF 79 en partenariat avec la CRAM Centre Ouest et l'ARACT Poitou-Charentes



⊙ Interview de Madame Jouve, chargée de mission TMS au sein du Medef Deux Sèvres

“ La réussite de ce projet ? Partir d'un besoin des entreprises pour élaborer en partenariat une réponse adaptée aux objectifs de prévention des TMS ”

“ Positionner le MEDEF 79 comme un acteur de la prévention des risques professionnels et en particulier sur le champ de la santé au travail ”

🍷 Dans quel cadre s'inscrit l'engagement du MEDEF en matière de prévention des TMS ?

Le MEDEF est alerté sur la problématique des TMS en 2003. Dans le cadre des échanges réguliers sur la prévention des risques professionnels entre le MEDEF 79 et la CRAM Centre-Ouest, un ensemble d'indicateurs a mis en évidence l'importance des TMS dans le département.

Par ailleurs, les remontées d'information des entreprises par le MEDEF corroboraient ce premier constat :

- Inaptitude au travail pour certains salariés touchés par les TMS
- Maintien difficile dans l'emploi
- Absentéisme en augmentation dans les entreprises
- Difficulté des entreprises à comprendre et agir sur cette problématique.

🍷 Comment s'est construite cette action collective ?

Dès le début de l'action, le MEDEF et la CRAM ont fait le choix d'associer l'ARACT (Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail) au projet de sensibilisation des entreprises du département. A cette occasion, l'intérêt des entreprises a fait émerger l'utilité de la création d'un groupe de travail, piloté par le MEDEF et animé par la CRAM et l'ARACT. L'objectif était de proposer aux entreprises un accompagnement personnalisé sur une durée de six mois tout en privilégiant un échange de bonnes pratiques lors de rencontres mensuelles. Cette formation-action a permis de former deux référents TMS par établissement pour mener à bien une démarche de prévention des TMS.

🍷 Quel constat faites-vous 6 ans après ?

Ce partenariat est une réponse pertinente et efficace à une problématique complexe pour les entreprises. La grande satisfaction des bénéficiaires de cette action les conduit à dupliquer au sein de leurs établissements l'ensemble de la démarche. Cette action permet également aux entreprises de renforcer le dialogue social et de fédérer les salariés autour d'un projet commun. La souplesse de la proximité de ce partenariat permet de s'adapter et de prendre en compte chaque problématique d'entreprise ainsi que leurs évolutions.

Un véritable encouragement pour poursuivre et développer cette action au service des entreprises !

Dix huit d'entre elles ont été impliquées dans cette action (grande distribution, BTP, industrie, transport-logistique, services à la personne).



Union des Industries du Bas-Rhin (UIBR)

⦿ Plasturgie, textile, imprimerie, hôtellerie, scierie, agro-alimentaire, métallurgie, chimie, pharmacie, sciences de la vie

🍷 Le contexte et les enjeux

Un nombre croissant d'entreprises adhérentes se trouvent confrontées à l'apparition de TMS sans vraiment en maîtriser la logique et sollicitent les conseils de l'UIBR pour en diminuer, voire en supprimer l'impact.

Les enjeux pour l'UIBR sont de faire connaître aux entreprises les principaux acteurs de prévention qui collaborent sur cette problématique et de leur proposer d'identifier le risque TMS chez elles en vue d'initier un plan d'action.

L'UIBR pilote l'action collective co-animée par la **CRAM Alsace-Moselle**, l'**ACTAL** (Réseau ANACT en Alsace) et l'**AST67** (Service de Santé au Travail).

🍷 L'action réalisée

L'action a consisté à faire connaître les TMS et rendre capables les entreprises adhérentes d'identifier le risque au moyen de la formation d'un préventeur interne mandaté. Elle s'est déroulée en 5 phases :

- Phase 1 : Organisation de 2 conférences-débats par bassin d'emploi à destination des décideurs ; information sur les TMS et présentation du projet.
- Phase 2 : Décision de l'entreprise par la signature d'une convention avec l'UIBR et nomination d'un salarié destiné à devenir le préventeur interne.
- Phase 3 : Transfert de connaissances et apport de compétence. Cette phase s'est déroulée sous la forme de 5 demi-journées entrecoupées de périodes pendant lesquelles le préventeur a conduit son dépistage du risque.
- Phase 4 : Elaboration par le préventeur interne du dépistage TMS et validation par l'UIBR et les partenaires du résultat obtenu.
- Phase 5 : Présentation des différentes offres de service des partenaires sous la forme d'une formation des personnes ressources (CRAM), d'un accompagnement individualisé (ACTAL) et d'un bilan de santé (AST67).

🍷 Les résultats obtenus

- 7 entreprises se sont engagées :
 - deux entreprises ont formé des personnes ressources avec la CRAM,
 - deux entreprises ont sollicité l'AST67 pour un bilan de santé,
 - une entreprise a sollicité l'ACTAL pour un accompagnement individualisé,
 - une entreprise a souhaité mettre en œuvre son plan d'action sans aide extérieure,
 - une entreprise a reporté son engagement,
- Les échanges et témoignages d'actions ont contribué à un enrichissement mutuel.
- L'UIBR a enrichi son expertise auprès de ses adhérents sur les questions liées au risque TMS (élargissement de l'approche juridique).

⦿ Pour en savoir plus

Se reporter à la démarche de prévention menée par l'entreprise Socomec (cf. p15)



BTP Santé au Travail Rhône et Entreprise Bourdin (plâtrerie-peinture)

⊙ Avec le soutien de la CAPEB et de la Fédération du Bâtiment du Rhône



⊙ Présidente du Directoire

“ On s'est outillé de ponceuses « girafe », qui ont considérablement amélioré les postures, cela dit, il y a encore des problèmes que les fournisseurs n'ont pas encore résolus ”

⊙ Jointeur

“ Il faut mettre l'échafaudage à une bonne hauteur pour ne pas trop tirer sur les articulations ”

⊙ Peintre

“ De temps en temps il faut changer d'activités : poncer, peindre ”

🍷 Le contexte et les enjeux

La **CRAM Rhône-Alpes** constate que trois professions du BTP sont plus particulièrement touchées par les TMS et les manutentions manuelles : les plâtriers-peintres, les électriciens et les maçons.

Suite à un échange avec les médecins du travail convaincus par l'intérêt commun de travailler ensemble pour la prévention des risques professionnels, il est décidé de réaliser des diagnostics «TMS Manutentions Manuelles» dans ces professions pour en dégager des pistes d'actions.

🍷 L'action réalisée

Une première action est menée dans le secteur de la plâtrerie-peinture en partenariat avec un médecin du travail et en sollicitant l'entreprise Bourdin pour réaliser l'étude. Cette étude a eu pour objet d'identifier les situations à risques, d'en déterminer les origines et de repérer les pistes d'actions possibles pour améliorer ces situations.

Ceci a été réalisé par des observations, des entretiens individuels et collectifs menés conjointement par un médecin du travail, un préventeur BTP et un ergonome de la CRAM.

🍷 Les résultats obtenus

Suite à l'étude, trois principales pistes d'actions ont été identifiées :

- adapter le management : organiser, permettre la transmission des savoir-faire
- améliorer la conception du matériel (exemples : les ponceuses « girafe », les plateformes de travail, les perches pour la peinture des plafonds)
- optimiser la conception et la réalisation des chantiers :
 - choix des procédés pour supprimer les tâches les plus contraignantes (exemple : préfabrication)
 - choix des matériaux performants en terme de qualité et de mise en œuvre (exemple : cloisons sèches à parements rapportés)

Une plaquette et un film « Ensemble, trouvons le bon geste » ont été réalisés avec l'Entreprise Bourdin et le service de santé au travail. Ils seront utilisés pour échanger et construire des actions avec les entreprises du BTP, les organisations professionnelles mais aussi avec l'ensemble des acteurs de l'acte de construire : les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les coordonnateurs SP5, les fournisseurs de matériels et matériaux ...

Cette action a permis également de renforcer les liens en matière de prévention entre la CRAM et les médecins du travail. Elle a confirmé l'intérêt de travailler ensemble au sein des entreprises ainsi qu'avec les organisations professionnelles et les acteurs de l'acte de construire.



Sud Loire Santé Travail (SLST)

⦿ Médecins du travail et IPRP (Intervenant en prévention des risques professionnels)
25 entreprises

🍇 Le contexte et les enjeux

Les médecins du travail et les préventeurs de la **CRAM Rhône-Alpes** constataient dans les entreprises les mêmes problématiques de santé liées aux TMS. L'accompagnement conjoint par ces deux acteurs avait démontré son efficacité et permis la mise en place d'actions de prévention. Dans ce contexte, en 2004, le SLST et la CRAM ont souhaité développer un partenariat pour prévenir les TMS.

🍇 L'action réalisée

Une démarche a été structurée par les deux partenaires pour développer des outils communs et acquérir une expérience partagée au travers d'interventions en entreprise.

L'objectif pour les entreprises est de mettre en place des conduites de projets pour la prévention des TMS.

Pour cela, le SLST et la CRAM animent des formations-actions et accompagnent les personnes formées en entreprises pour leur permettre :

- d'étudier le travail au poste et ses effets sur la santé,
- d'apprendre à repérer les facteurs de risques TMS et leurs origines dans l'entreprise,
- de produire une synthèse visant à proposer un plan d'actions,
- d'engager une conduite de projet.

🍇 Les résultats obtenus

25 entreprises ont été concernées, plus de 50 salariés ont été formés et 30 plans d'actions de prévention des TMS sont réalisés ou en cours.

Ces plans portent sur des aspects :

- humains : formation à la conduite de projets, animation d'un groupe de travail...
- techniques : implantation ou modification de convoyeurs, mise en place de bacs à déchets et de tablettes adaptées...
- organisationnels : maîtrise des cadences en fonction des produits ou du nombre d'opérateurs, organisation de stockage intermédiaire...

Début 2009, le partenariat fait l'objet d'une capitalisation et d'un transfert de compétences, notamment auprès des IPRP du service de santé au travail.



⦿ Directeur de Lustucru Frais, l'une des 25 entreprises bénéficiaires de l'action

“ Les démarches présentées par d'autres entreprises lors de la Semaine TMS de 2007 m'ont persuadé que des résultats concrets pouvaient être obtenus. A partir de cette action TMS, une véritable démarche de changement a été initiée ”

⦿ Médecin du travail SLST

“ Lors des visites médicales, les opérateurs expriment leur satisfaction parce qu'on s'est intéressé à leurs conditions de travail ”



Bonduelle

⊙ Découpe et mise en sachets de salades
240 salariés /// Meuse



⊙ Le directeur

“Au départ, j'avais peur de faire l'état des lieux des douleurs. Comme ce n'est pas un mode habituel dans l'entreprise, je me demandais : que vont dire les opérateurs, comment se passera la restitution des résultats ?”

“Se faire aider par des personnes extérieures aide à se fixer des objectifs ; il y a une obligation mutuelle d'avancer”

“La démarche proposée est une conduite de projet pour l'amélioration continue des conditions de travail”

🍇 Le contexte et les enjeux

En 2003, 6 maladies professionnelles ont été reconnues (tableau 57) dans un secteur de l'entreprise de 100 personnes (la découpe).

Trois licenciements pour inaptitude dans ce même secteur sont mal vécus par les salariés et engendrent un phénomène de psychose.

L'absentéisme est de 14 %, l'entreprise a des difficultés pour recruter du personnel et les TMS restent un tabou, le poste de découpe est considéré comme un poste «punition».

🍇 L'action réalisée

Un comité de pilotage est créé pour suivre la démarche préconisée par la **CRAM Nord-Est**.

Un état des lieux des douleurs des opérateurs est réalisé et des indicateurs de ressources humaines et de productivité sont recherchés (qualité de la salade, quantités demandées en fonction des mois de l'année...).

L'analyse de l'activité des opérateurs sur une ligne « test » permet de dégager des axes de progrès et de proposer des améliorations organisationnelles (relations avec les fournisseurs, horaires de travail...) et techniques (couteaux, bacs...).

Les compétences des opérateurs sont reconnues et améliorées au travers de formations.

La démarche et les résultats obtenus font l'objet d'une communication dans l'entreprise (panneaux, documents...).

🍇 Les résultats obtenus

Les opérateurs ressentent moins de douleurs et seulement 2 maladies professionnelles sont déclarées en 2006 (pour 140 personnes à la découpe).

Le nombre de jours d'arrêt pour maladies passe de 4372 en 2003 à 3781 en 2006 (respectivement de 1154 à 300 pour les TMS). Le taux d'absentéisme tombe ainsi à 7% en 2006.

La gestion des ressources humaines au quotidien est améliorée et la productivité est augmentée grâce à une meilleure découpe des salades.

Enfin, l'entreprise engage un second projet dans le secteur de l'emballage en 2008.



Salaisons Boutot

Salaisons
35 salariés /// Corrèze

Interview de Monsieur LEFORT, Directeur du site

Comment la problématique des TMS est-elle apparue dans votre établissement ?

Au départ, il y a eu des plaintes des salariés, mais pas si fréquentes que cela. Elles concernaient la fatigue et la souffrance. Des accidents du travail et des maladies professionnelles aussi, mais en faible quantité. Dans notre secteur d'activité, l'environnement de travail et les conditions de travail sont difficiles. La direction est attentive à préserver la santé et à valoriser le travail pour rendre les métiers plus attractifs. Et puis, nous avons eu plusieurs salariés au désossage qui souffraient des épaules avec des arrêts de travail assez longs.



« En 3 ans, le taux de fréquence des accidents a été divisé par 2 et aucune maladie professionnelle TMS n'a été déclarée »

Pourquoi vous êtes-vous adressé à la CRAM ?

La CRAM Centre-Ouest nous a proposé un accompagnement à la fois financier et technique, avec l'aide d'un cabinet d'ergonomie. Historiquement, un contrat de prévention avait été signé avec la CRAM. Des actions de prévention étaient prévues, mais elles n'étaient pas toutes centrées sur la prévention des TMS.

Lorsque l'ergonome a commencé son intervention, il nous a demandé de geler certains investissements en attendant les résultats de son étude. Son intervention était construite suivant un cahier des charges établi par la CRAM et incluant un transfert d'outils aux membres du groupe de pilotage.

Quel bilan peut-on faire aujourd'hui ?

Des points du contrat de prévention ont été modifiés. Certaines réalisations prévues initialement auraient pu diminuer la diversité des gestes sur des postes à risque de TMS.

Les salariés ont été très sensibilisés aux TMS. Nous avons, en suivant les conseils de l'ergonome, amélioré les conditions de travail en agissant sur l'organisation du travail.

Des petits aménagements, pas très spectaculaires et peu coûteux, ont permis de diminuer la pénibilité. Des achats plus lourds ont été aussi réalisés. Nous avons mené une action pour améliorer l'affûtage et l'affilage des couteaux. Une machine plus performante et une formation de tous les utilisateurs de couteaux ont donné d'excellents résultats pour diminuer les efforts. Certains sols ont été refaits pour encore diminuer la pénibilité lors du déplacement des chariots. Nous avons supprimé des cloisons pour donner plus d'espace et de marges de manœuvre aux opérateurs.

L'encadrement est sensibilisé au fait qu'un choix d'investissement peut améliorer ou aggraver les conditions de travail et que l'efficacité et la santé des salariés en dépendent.



SIB (Société Industrielle de Bourbon)

© Fabrication d'eau de Javel et de produits détergents

39 salariés /// La Réunion



Le responsable Sécurité

« Une action collégiale, chacun a apporté sa pierre : salariés, responsable sécurité, service de santé au travail, pour faire évoluer le poste en vue de prévenir les TMS »

« Une démarche ayant nécessité plusieurs étapes : les solutions organisationnelles envisagées au départ ont été révisées pour aboutir à un compromis conciliant exigences de production et préservation de la santé au travail »

Le contexte et les enjeux

Le poste de fin de ligne de conditionnement de flacons d'assouplissant est pénible : il comporte de nombreuses manutentions de charges lourdes, les cadences sont élevées et les opérateurs se plaignent de mal au dos.

Face à ces constats, l'entreprise souhaite agir afin de prévenir l'apparition de TMS.

L'action réalisée

Les salariés et le responsable sécurité de l'entreprise mènent une réflexion collégiale sur les moyens d'action, mais ne souhaitent pas s'orienter vers une automatisation complète entraînant une éventuelle suppression de postes. L'entreprise contacte le Service de Santé au Travail (SST) pour l'aider à envisager des mesures de prévention.

Le SST intervient alors pour étudier le poste et fait des propositions d'amélioration pour réduire les risques de TMS. Les résultats de cette étude sont présentés par le responsable sécurité aux opérateurs concernés, préalablement à la mise en œuvre concrète des mesures préconisées.

L'étude révélant des risques de TMS importants, plusieurs modifications sont apportées sur le poste analysé. Elle conduisent principalement à des aménagements ergonomiques du poste et à des modifications visant l'organisation du travail (rotations de postes, affectation d'une personne supplémentaire de fin de ligne).

Afin de limiter les manutentions de charges lourdes, l'entreprise prévoit également de modifier l'emplacement de la ligne dans l'atelier de conditionnement pour permettre la préhension des cartons par un bras à ventouse.

Les résultats obtenus

Les salariés affectés à la ligne de conditionnement étudiée ne se plaignent plus de mal au dos récurrent.

Les retours suite au réaménagement du poste de fin de ligne sont très positifs. L'aide du SST a permis d'envisager des améliorations concrètes des conditions de travail et d'agir en faveur de la prévention des TMS.

La mise en place d'un poste supplémentaire et des rotations de postes ont permis d'alléger la charge de travail globale des opérateurs et même d'augmenter sensiblement les cadences de conditionnement.

Le coût financier supporté par l'entreprise pour les aménagements réalisés est relativement faible.



Creation Perrin

🕒 Fabrication de bracelets et d'accessoires en cuir
70 salariés /// Aisne

🍷 Le contexte et les enjeux

Des bracelets en cuir de luxe sont fabriqués selon une méthode artisanale. De très nombreuses opérations manuelles sont effectuées pour passer de la peau de cuir d'origine animale aux produits finis.

Par nature, ces opérations de fabrication mobilisent les articulations du poignet, du coude, voire de l'épaule des opératrices.

Des gestes fins, précis, dont certains réalisés en force, contribuent à l'émergence de pathologies de type TMS.

Le directeur de l'établissement décide d'engager son entreprise dans une démarche de prévention des TMS avant que des maladies professionnelles ne soient déclarées.

🍷 L'action réalisée

Le préventeur de la **CRAM Nord-Picardie** propose une formation-action de salariés de l'établissement réalisée par un consultant ergonomiste.

Celle-ci sera subventionnée en partie par la CRAM, via un contrat de prévention.

Les objectifs de cette formation-action visent à aider l'entreprise à réaliser des analyses préalables à l'action et à l'accompagner sur l'engagement des premières actions.

Des groupes de travail sont constitués autour des postes qui apparaissent les plus contraignants.

Une des actions mises en œuvre très rapidement est relative à l'organisation du travail. Une autre a pour objectif de réduire le stress en fin d'après midi, avant le départ de la commande.

🍷 Les résultats obtenus

Une méthode d'anticipation (avec indication visuelle des flux des séries en cours de fabrication) permet une prise de décision pour avoir des renforts. Elle apporte beaucoup plus de sérénité à la production.

Des réflexions sur l'éclairage ont été menées aussi sur les tables et les espaces de travail.

Des postes prototypes ont été réalisés afin de tester les idées développées par les opératrices elles-même ; ils sont en cours de validation.



🕒 La responsable du site

“ Les salariés ont été satisfaits de cette prise de conscience de la problématique TMS et de cette possibilité d'agir. D'autres opératrices souhaitent que l'on s'occupe maintenant de leurs postes de travail. La démarche a renforcé le dialogue entre la hiérarchie et les opératrices ”



SIVOM St-Gaudens / Montrejeau / Aspet

☉ Tri d'emballages ménagers

31 salariés /// Haute-Garonne



☉ Des salariés

“ Les positions de travail sont mieux. On lève moins les épaules, on a moins mal le soir ”

“ Il y a du progrès, mais certains postes sont encore contraignants ”

“ Les roulements mis en place sont intéressants ”

☉ Le responsable du centre de tri

“ Il y a moins de plaintes qu'il y a un an ”

🍷 Le contexte et les enjeux

Des opérateurs se plaignent de TMS et l'absentéisme est en augmentation.

🍷 L'action réalisée

La **CRAM Midi-Pyrénées** préconise la formation de deux personnes ressources pour mettre en place une démarche TMS.

Celles-ci participent à la sensibilisation de l'ensemble du personnel au risque TMS, à l'évaluation de celui-ci sur chaque poste de travail et à l'élaboration du cahier des charges pour l'accompagnement par un cabinet d'ergonomie.

Un comité de pilotage suit l'ensemble du projet.

Les risques psychosociaux sont également pris en compte dans la démarche, ainsi que les conditions de travail.

Différentes mesures d'ordre matériel ou organisationnel sont mises en place : convoyage des déchets, aménagements des postes de travail, roulements au niveau des postes (postes sollicitants et moins sollicitants)...

Les collectivités qui livrent les emballages ont été sensibilisées pour qu'elles augmentent la qualité des apports.

Les personnes ressources ont témoigné sur cette action lors d'une conférence sur le salon Préventica.

🍷 Les résultats obtenus

Les conditions de travail sont améliorées avec la diminution du niveau de bruit et un meilleur confort thermique.

Des mouvements, très sollicitants pour le corps (torsions, rétropulsion des épaules...) ont été supprimés.

Suite au témoignage des acteurs à une réunion régionale des centres de tri d'ordures ménagères, un autre centre a engagé une démarche TMS avec également deux personnes ressources formées.

Sur la région, deux autres centres de tri ayant un projet de rénovation et de construction vont faire intervenir un consultant en ergonomie.



Degreane Horizon

🕒 Fabrication d'instruments météorologiques

53 salariés /// Var

🍷 Le contexte et les enjeux

L'entreprise, qui prépare une augmentation de la production, envisage une extension de bâtiments ; elle souhaite saisir cette opportunité pour améliorer l'ergonomie des postes de travail.

🍷 L'action réalisée

Un cabinet conseil en ergonomie a été choisi pour l'étude subventionnée en partie par la **CRAM Sud-Est** au travers d'un contrat de prévention.

Cette étude ergonomique a porté sur 15 postes de travail, avec la conduite d'une soixantaine d'entretiens avec les salariés.

Les conclusions de cette étude préconisent des choix techniques et organisationnels pour les futurs postes de travail de l'extension, en traitant notamment les questions de l'encombrement, de la prise d'avance de production générant de l'irrégularité, de l'éclairage naturel et artificiel.

🍷 Les résultats obtenus

L'implantation des postes de travail de l'extension a été définie conformément aux propositions de l'étude ergonomique, ce qui se traduit notamment par :

- un meilleur agencement des postes,
- l'optimisation des flux, par la réduction des distances de déplacement des salariés,
- la création de zones de stockage identifiées.

La prise en compte de l'éclairage naturel au moment de la conception du bâtiment et l'agencement ergonomique des postes de travail (position et orientation des écrans informatiques, des outillages, des composants) ont permis d'augmenter le confort de travail.

Cette amélioration du confort de travail, ainsi que la diminution des contraintes liées aux déplacements des produits, ont permis de réduire les facteurs de risque TMS.



🕒 Le Directeur

“Un projet collectif pour la réalisation d'aménagements de postes de travail, avec l'implication du personnel et d'un organisme extérieur”



Donaldson

⦿ Fabrication de silencieux et lignes d'échappement pour engins de TP
250 salariés /// Manche



⦿ Un opérateur

“ On voit surtout la différence par rapport à l'ancien poste au niveau de l'estrade qui nous cassait les reins ! C'est beaucoup mieux avec la plate-forme ”

⦿ L'infirmière

“ On a beaucoup moins de monde à l'infirmierie, même s'il reste des choses à faire. L'absentéisme a diminué à ce poste ”

🍇 Le contexte et les enjeux

L'entreprise a pris conscience du risque de TMS suite à des plaintes de salariés notamment pour douleurs aux membres supérieurs et pénibilité de leur travail, à un absentéisme important et à une déclaration de maladie professionnelle. La première proposition de l'entreprise portait sur la mise en place de potences pour la manipulation des produits.

🍇 L'action réalisée

Sollicitée par l'entreprise, la **CRAM Normandie** a montré que la manutention n'était pas le seul problème, mais qu'il fallait aborder plus largement la question des TMS.

La CRAM propose de former l'infirmière et le secrétaire du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) à l'analyse des situations de travail. La formation est l'occasion de mettre en œuvre la démarche proposée sur le poste d'où sont parties les plaintes des salariés.

Les situations de travail sont filmées et les opérateurs impliqués pour réagir sur leur activité. Ce qui fait apparaître des déplacements importants avec dénivelé ainsi que des gestes et des postures contraignants lors de différentes opérations.

L'action a permis de réaménager la ligne pour diminuer les déplacements, de supprimer certaines opérations manuelles par des actions en amont et, en dernier lieu, d'organiser une rotation des opérateurs sur les postes difficiles à aménager ou pour les fabrications de lots de pièces plus lourdes.

🍇 Les résultats obtenus

Les opérateurs ne se plaignent plus et sont en capacité de faire remonter au groupe de travail des propositions d'amélioration.

Les salariés formés peuvent étudier d'autres postes et il est envisagé de former d'autres personnes à la démarche d'approche ergonomique des situations de travail. En effet, en parallèle, le médecin du travail a réalisé une étude montrant que 53,5 % des salariés se disent exposés aux TMS et mal de dos.



Grundfos

⦿ Fabrication de pompes pour installations de chauffage
535 salariés /// Moselle

🍷 Le contexte et les enjeux

Les pompes sont assemblées sur des lignes semi-automatiques à travers une succession d'opérations à temps de cycles courts. Cette production expose les salariés à des risques de développement de TMS.

Soucieuse de s'inscrire dans un cadre de prévention par rapport à cette problématique, l'entreprise a lancé en 2005, en partenariat avec l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT), un travail sur les risques TMS.

Engagée sur une durée de 3 ans, l'entreprise s'est donné les objectifs suivants : Comprendre le phénomène / Définir des plans d'actions / Déployer ces actions.

🍷 L'action réalisée

La première phase de la démarche a été menée par l'ARACT qui a apporté une approche méthodologique sur le management de la prévention du risque TMS et a conduit à engager une formation des acteurs internes de l'entreprise à la démarche de prévention.

Cette formation-action de personnes ressources sur le risque TMS a d'abord consisté à établir un état des lieux (cartographie du risque) avec l'aide d'un outil de dépistage élaboré par la **CRAM Alsace-Moselle**.

Ensuite, trois situations de travail ont fait l'objet d'une analyse ergonomique, selon la méthodologie apportée par la CRAM.

Après la priorisation des actions à engager, un plan d'amélioration des situations existantes a été décidé par la direction de l'entreprise.

Enfin, les techniciens méthodes ont suivi une formation à l'outil d'évaluation des TMS lors de la conception ou re-conception de postes de travail (outil CAPTMS développé par la CRAM).

Cette action, menée avec tous les acteurs de l'entreprise (opérateurs, services sécurité et méthodes, responsables de production) et avec l'aide de la CRAM, a abouti à la reconfiguration partielle des postes de travail, à la modification des modes opératoires, d'outillages à main adaptés...

Il est prévu un déploiement sur les autres situations de travail et une capitalisation des actions d'amélioration dans la conception de nouveaux équipements.

🍷 Les résultats obtenus

La modification d'opérations manuelles a permis de réduire des contraintes physiques. Les opératrices ont exprimé leur satisfaction.

Parallèlement, les flux de production ont été optimisés.

On peut parler d'acquisition d'un « état d'esprit TMS » au sein des équipes méthodes et de l'encadrement de production.

⦿ Des opératrices

“ Des modifications apportées sur le poste sont positives, mais d'autres sont moins perceptibles ”

⦿ Le technicien méthodes

“ Il faut effectuer des études avec des moyens appropriés afin de faire ressortir les postures pouvant engendrer des TMS. Lors de la formation, j'ai constaté, grâce au film, que nous ne voyons pas toujours la réalité lorsque nous observons un poste de travail en direct ”



Socomec

© Conception, fabrication et commercialisation d'appareils électriques
1250 salariés /// Bas-Rhin



Le CHSCT

“ Démarche très positive dont les résultats doivent être dupliqués dans tous les nouveaux projets ”

Un opérateur

“ L'évolution de mon poste de travail me permet de travailler dans de meilleures conditions et sans douleur ”

Le contexte et les enjeux

L'entreprise est face à une augmentation du nombre d'accidents du travail et de maladies liés à des TMS, ainsi qu'à des plaintes de salariés formulées au Service Médical.

L'action réalisée

La **CRAM Alsace-Moselle** a proposé un plan d'action à l'entreprise. Lors de la phase de diagnostic initial et de recensement des gestes à risques TMS, un outil de dépistage élaboré par la CRAM a été utilisé. Ensuite, la CRAM et un organisme indépendant ont formé un groupe de référents ergonomiques. Un planning sur trois ans a été établi avec une priorisation des chantiers afin d'assurer le déploiement des actions et des mesures.

Le projet a associé différents acteurs : opérateurs, services Sécurité et Méthodes, responsables de production, service Médical, CRAM.

Il a abouti à la reconfiguration totale des filières et des postes de travail, la conception de moyens de manutention adaptés, la modification des modes opératoires, la mise à disposition d'outillages à main adaptés..., mais également à la modification de produits et de conditionnements par les fournisseurs. L'entreprise a participé à l'action collective engagée par l'Union des Industries du Bas-Rhin (cf. p4).

Les résultats obtenus

La réduction de 50% du nombre de gestes et d'opérations à risques TMS sur les filières traitées a conduit à une diminution du nombre de TMS et du taux de fréquence des accidents (24 en 2007, 8 en 2008). On note également une forte réduction des plaintes de salariés.

La réduction de la pénibilité au travail s'est faite tout en maintenant, voire en optimisant, la productivité.

L'entreprise prévoit d'intégrer les études ergonomiques dès les phases «projet» lors du déploiement du «Lean Manufacturing» (recherche de la performance par l'amélioration continue et l'élimination des gaspillages).



Fromagerie Boursin

© Fabrication de fromages et spécialités fromagères
145 salariés /// Eure

Le contexte et les enjeux

Suite à plusieurs accidents du travail pour lombalgies, il est proposé initialement, lors d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), des formations «Gestes et Postures».

L'action réalisée

A la lecture du procès-verbal de cette réunion, le préventeur de la **CRAM Normandie**, qui est aussi ergonomiste, suggère une action basée sur l'analyse du travail plutôt que la formation «gestes et postures».

Des «relais prévention» suivent la formation-action inter-entreprises pilotée par les ergonomistes de la CRAM (stage AEST : Approche Ergonomique des Situations de Travail).

L'entreprise a demandé que l'assistant sécurité et le responsable Qualité-Sécurité-Environnement participent à la première session et qu'une personne du service travaux neufs soit intégrée dans une deuxième session.

Le CHSCT a participé aux groupes de travail créés pour l'analyse des situations de travail retenues.

Les résultats obtenus

Avec l'amélioration de plusieurs postes de travail, les opérations ont été allégées de sorte que les postures contraignantes pour le rachis lombaire et les épaules diminuent.

Ces postes avant intervention étaient plutôt mal vécus par les opérateurs ; les améliorations apportées les ont rendus plus accessibles.



Le conducteur de la ligne

« Depuis la mise en place des modifications sur la machine, les accès sont plus faciles et il n'y a plus de risque de chute, nous avons plus de place pour travailler, les manutentions sont facilitées avec le palan et nous ne ressentons plus de douleurs au dos »



Schoepfer

⦿ Découpe et conditionnement de fromages

135 salariés /// Vaucluse



⦿ Des salariés

“ Avant l'aspirateur et les rails, c'était monstrueux, on s'en prenait plein la tête ! ”

“ Avant c'était le mal de dos, la fatigue, la totale ”

“ C'est le jour et la nuit ”

🍇 Le contexte et les enjeux

Suite à de nombreuses plaintes des salariés, à des observations du médecin du travail et à l'identification de ces postes lors de la rédaction du document unique, la direction a décidé de s'intéresser à la manutention des meules de fromage avant et après pré-découpe.

🍇 L'action réalisée

Un repérage précis de l'ensemble des manutentions a été effectué par l'animateur sécurité de l'entreprise et les salariés affectés habituellement aux postes de travail concernés.

Accompagnée dans son action par la **CRAM Sud-Est**, l'entreprise a décidé la mise en ligne de la production des fromages pour supprimer toutes les opérations de reprise.

Cette opération s'est concrétisée par l'acquisition et la mise en place de différents équipements : manipulateur à ventouse, convoyeurs à rouleaux gravitaires, tapis d'alimentation, convoyeur... Une seule manutention manuelle subsiste.

🍇 Les résultats obtenus

Aucun accident du travail ou maladie professionnelle n'est à déplorer sur cette ligne de fabrication depuis sa mise en place il y a 3 ans. Le risque est considéré comme maîtrisé.

De plus, des gains de productivité et une amélioration de la qualité sont obtenus (diminution des temps d'attente des produits).



Pullman Paris La Defense

⦿ Hôtellerie

228 salariés (soit 170 équivalents temps plein)

/// Hauts de Seine

🍷 Le contexte et les enjeux

L'hôtel était confronté à une sinistralité en augmentation, avec arrêts prolongés et restrictions d'aptitude compromettant son bon fonctionnement.

En effet, les risques de TMS pour les femmes de chambre sont multiples : contraintes physiques, environnementales, organisationnelles. A cela s'ajoute la crainte de ne pas pouvoir terminer le travail dans le temps imparti et de ne pas répondre aux exigences de la clientèle.

🍷 L'action réalisée

La direction a décidé d'engager une démarche de prévention centrée sur la formation d'un groupe référent composé de femmes de chambre, gouvernantes, membres de Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), de l'adjointe des ressources humaines et d'un formateur du groupe. Cette formation a été dispensée par la **CRAM Ile-de-France**.

Après constat, analyse et recherche de solutions, des améliorations ont été testées et retenues par le groupe de travail, touchant à la fois les outils (lits à hauteur variable...) et l'organisation (répartition plus homogène de la pénibilité du travail).

🍷 Les résultats obtenus

Cette démarche a permis une meilleure reconnaissance du métier et l'ouverture d'un dialogue constructif entre les femmes de chambre et leur hiérarchie. Les restrictions d'aptitude et les accidents du travail ont diminué.

La réflexion se porte actuellement sur la rénovation des chambres intégrant l'esthétique de la gamme d'hôtel, le confort attendu par les clients et la fonctionnalité pour le personnel.

L'action s'est déployée dans 10 autres établissements de la marque avec la création d'un module de formation d'initiation à la démarche de prévention expérimentée dans l'hôtel. De plus, les référents formés contribuent eux-mêmes à promouvoir la démarche dans d'autres établissements du groupe.

Depuis, d'autres métiers de l'hôtellerie se mobilisent, comme ceux de la lingerie et de l'accueil.

La branche professionnelle, avec l'UMIH (Union des métiers et des Industries de l'Hôtellerie) et le SYNDORCAT (Syndicat National des Hôteliers, Restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs), participe au déploiement de la démarche auprès de ses adhérents.



⦿ La DRH

“ On a une autre manière de faire, de travailler, on ne pourrait pas revenir en arrière ”

⦿ Une femme de chambre

“ Quand je dis que mon travail est difficile, je sais maintenant que la gouvernante me comprend ”



Socomi

⦿ Fabrication de panneaux coulissants (portes, fenêtres...)
87 salariés /// Martinique



⦿ L'employeur

“ Les machines acquises ont considérablement facilité la manipulation des charges lourdes (produits et éléments à assembler). Ces salariés en ressentent une fatigue moins importante et les risques dorsolombaires sont largement maîtrisés ”

⦿ Le contexte et les enjeux

Compte tenu de la pénibilité de plusieurs postes de travail, l'entreprise s'est engagée dans une démarche de prévention axée sur la réduction des risques dorsolombaires.

Le poste le plus exposé à des risques de TMS graves et de douleurs dorsolombaires, est le poste de façonnage et de montage des portes, fenêtres et baies vitrées. Les salariés concernés doivent effectuer de nombreuses manutentions manuelles (opérations de retournement de pièces lourdes et encombrantes), lors du montage des différents éléments rentrant dans la composition du produit fini. Ils peuvent également avoir plus de 2,8 tonnes de produit à manipuler par jour.

⦿ L'action réalisée

Grâce à l'analyse des manutentions manuelles, et surtout à la volonté du chef d'entreprise de diminuer les risques de TMS, de nombreux dispositifs d'aide à la manutention ont été acquis dans le cadre d'un contrat de prévention signé avec la **CGSS Martinique** (chariot de manutention des encours de production, établis sur roulettes).

L'analyse des manutentions et la quantification des multiples opérations de reprises manuelles ont incité l'entreprise à faire l'acquisition, pour ce poste, des investissements suivants :

- un palonnier à ventouses monté sur une potence équipé d'un palan électrique,
- une table de montage (tournante, relevable et basculante) permettant de positionner les panneaux selon plusieurs axes, et ceci sans effort de l'opérateur.

De plus, la formation d'un moniteur PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) a permis de réduire encore davantage les risques de TMS.

⦿ Les résultats obtenus

Les dispositifs d'aide au soulèvement des charges ont permis de supprimer les postures contraignantes et de réduire les manutentions manuelles.

Selon les opérateurs, les conditions de travail ont été nettement améliorées, la fatigue résiduelle est moindre en fin de journée. De plus, ces systèmes ont permis de gagner en productivité.



Key Plastics

🕒 Fabrication de pièces en matières plastiques pour l'automobile
220 salariés /// Orne

🍷 Le contexte et les enjeux

Confrontée aux TMS depuis quelques années avec plusieurs cas déclarés, la direction, bien consciente du problème, se sentait démunie sur les réponses à apporter et les façons d'agir. C'est à cette période que la Fédération de la Plasturgie a proposé une intervention en commun avec l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

🍷 L'action réalisée

L'INRS propose de sensibiliser tout le personnel à la problématique TMS à partir de séquences vidéo. La **CRAM Normandie** est associée et propose en complément la formation de trois salariés à l'Approche Ergonomique des Situations de Travail (AEST), afin qu'ils deviennent des relais de la démarche ergonomique, proches du terrain et aptes à agir en interne.

L'intérêt porté par la direction à cette démarche se traduit par une demande complémentaire de formation pour 2 autres salariés.

🍷 Les résultats obtenus

Suite à l'analyse ergonomique, la ligne de flocage a été entièrement revue, avec des aménagements des postes de travail. Des équipements de protection individuelle (EPI) encore nécessaires ont été améliorés pour le confort des salariés.

Suite à ces actions, tout en améliorant sensiblement les conditions de travail, la ligne est passée de 5 à 4 personnes.

La démarche a été élargie aux trois ateliers, avec communication des résultats à l'aide des panneaux d'affichage, permettant l'implication de tous les salariés.



🕒 Le responsable d'atelier

“ Les opératrices n'ont plus mal aux mains notamment grâce à une formation et un meilleur réglage du pistolet ”

🕒 Le directeur

“ L'AEST est une démarche qui a impliqué tout le monde ; elle a changé la façon de manager et permis un meilleur dialogue entre les différents niveaux ”



SNC Paulstra

Conception et fabrication de joints d'étanchéité caoutchouc-métal
829 salariés /// Maine et Loire



La responsable Hygiène Sécurité Environnement (HSE)

« Les gens hésitent beaucoup moins à faire part de leurs douleurs et de leurs problèmes. Ce n'est plus un sujet tabou dans l'entreprise ».

L'infirmière

« Projet TMS ! Y participer c'est devenir moteur, acteur de mes gestes pour ma santé à quel que poste que je sois »

Le contexte et les enjeux

L'accroissement du nombre de maladies professionnelles déclarées et des restrictions médicales entraînent des difficultés dans l'organisation du travail. En 2005, Le Service médical interentreprises de l'Anjou (SMIA), l'ARACT, les DDTEFP, en partenariat avec la CRAM Pays de la Loire et la MSA, ont proposé à six entreprises du Maine et Loire dont SNC Paulstra, de les accompagner dans une stratégie durable de prévention des TMS (projet «TMS 49»).

L'action réalisée

A la suite d'un premier diagnostic court réalisé par l'ARACT, un groupe de travail est constitué avec des opérateurs, des membres du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), des responsables d'unités de production, le directeur d'usine, le service médical, le service sécurité et un technicien du bureau d'études. Après une formation des membres du groupe sur les TMS, les premières analyses des postes diagnostiqués à risques sont lancées et des aménagements sont réalisés.

Grâce au projet «TMS 49», l'entreprise va acquérir une méthodologie et bénéficier d'une aide financière permettant le recours à un ergonome pour approfondir et pérenniser la démarche déjà initiée. Celle-ci devient alors globale, intégrant santé, productivité et compétences. Elle s'est structurée en 3 phases : sélection et création des indicateurs pertinents, mise au point d'un mode de recueil adapté des douleurs, démultiplication et appropriation de la démarche dans tous les secteurs de l'entreprise.

En parallèle, un effort de communication permet d'inciter à la remontée d'informations, de valoriser les réalisations et d'informer régulièrement l'ensemble du personnel sur la thématique et la démarche.

Les résultats obtenus

La démarche initiale interne a permis une stabilisation, puis une tendance à la baisse du nombre de déclarations de maladies professionnelles.

Avec le groupe «TMS 49», la structuration de la démarche devient pérenne.

Des modifications de postes de même que la mise en place de postes adaptés de manière temporaire pour ceux qui en ont besoin, ont permis la diminution des maladies et des arrêts de travail.

La prévention des risques professionnels et la productivité ne sont plus contradictoires.



Capitaine Houat

🕒 Découpe de poisson
104 salariés /// Pas de Calais

🍷 Le contexte et les enjeux

En 2006, l'entreprise a mis en place une stratégie d'amélioration continue afin de mieux maîtriser les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

L'activité de découpe de poisson au couteau sollicite beaucoup les articulations des membres supérieurs. De plus, la manutention de caisses de poisson particulièrement lourdes dans une ambiance thermique froide favorise l'émergence de pathologies de type TMS.

🍷 L'action réalisée

En s'appuyant sur le travail réalisé par l'animateur sécurité de l'établissement, l'ergonome du cabinet SISE, le médecin du travail et le préventeur de la **CRAM Nord-Picardie**, une démarche de prévention des TMS est engagée.

Des aménagements techniques ont été réalisés.
L'organisation du travail a été adaptée, en particulier avec la mise en place de rotations de postes.

Les salariés ont suivi une formation au «couteau qui coupe» délivrée par le Centre de formation des produits de la mer Marcel Baey et subventionnée par la CRAM.

🍷 Les résultats obtenus

Une satisfaction des salariés est constatée car leur santé au travail est réellement prise en compte dans l'entreprise.

L'encadrement et les opérateurs ont un dialogue plus positif, les idées d'améliorations remontent ; elles sont étudiées et mises en oeuvre.



🕒 Le directeur

“ Toutes les pistes sont explorées pour maîtriser le risque TMS et sortir de l'idée qu'on ne peut pas faire autrement... ”



Le Fer d'Or

⊙ Pressing / Blanchisserie

1 salarié /// La Réunion



⊙ Le gérant

“ Réfléchir à la préservation de la santé de mon employée m'a permis d'identifier des gains de productivité possibles ”

“ Travailler à la prévention des facteurs de risque de TMS, c'est l'occasion de questionner toute l'organisation de l'entreprise, y compris la stratégie commerciale ”

🍇 Le contexte et les enjeux

Alors même qu'elle traverse une crise économique importante à fin 2005 (baisse d'activité et licenciements économiques), l'entreprise est confrontée à une déclaration pour maladie professionnelle (Épaule – Tableau 57).

Le poste concerné est celui de l'opératrice affectée au pressing. Face à cette situation, le gérant souhaite inscrire la question de la santé et de la sécurité au travail dans la stratégie de relance de son activité.

Pour ce faire, il profite d'un appui technique à l'élaboration d'un plan de prévention des TMS, dans le cadre d'une convention de l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT), de la CGSS de la Réunion, et de la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP).

Pour le gérant, l'enjeu est d'acquiescer la méthodologie générale de réflexion quant à la prévention plus globale des risques professionnels au sein de sa structure.

🍇 L'action réalisée

La démarche conduite s'est appuyée sur une forte implication du gérant et de l'opératrice de pressing, à la fois sur l'identification et l'évaluation des différents facteurs de risque, mais également dans la construction des axes d'amélioration.

Au sortir de l'intervention, le Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail (FACT) a été mobilisé dans le cadre d'une étude sur la rationalisation des espaces de travail et le réagencement du local.

Des équipements de travail (tables à repasser et à détacher) ont été remplacés par des modèles plus ergonomiques ; des hauteurs de stockage ont été abaissées ; des chariots ont été acquis pour la manutention du linge.

🍇 Les résultats obtenus

Avec l'aménagement des postes de travail et la mise en service de nouveaux équipements, le risque de TMS est fortement diminué.

Des activités contraignantes et non rentables économiquement ont même été supprimées.

L'organisation de l'activité de repassage permet la prise de pauses régulières.



Association Champsaur Aide Accueil « Le Drac - Séveraisse »

☉ Etablissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD)

65 salariés /// Hautes-Alpes

🍷 Le contexte et les enjeux

Suite à un changement brutal de direction, à l'obligation d'adhésion à la convention tripartite de l'établissement remettant en cause l'organisation du travail et à une volonté affirmée du Conseil d'Administration d'accompagner le changement, l'ambiance au sein de l'établissement s'est fortement dégradée en peu de temps. Après intervention des institutions (Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, **CRAM Sud-Est**, Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, Conseil Général), une action sur les risques psychosociaux a été mise en place avec intervention d'un cabinet conseil. L'action a été intégrée dans le cadre d'une démarche pluridisciplinaire sur les risques psychosociaux initiée par le service de santé au travail «GEST 05». Parallèlement, la vétusté et l'exiguïté des locaux ont amené le Conseil d'Administration à envisager une délocalisation.

🍷 L'action réalisée

Saisie de cette opportunité, la CRAM, propose de mettre en œuvre une conduite de projet impliquant l'ensemble des acteurs internes et externes de l'entreprise pour développer une approche globale des TMS et donner au projet d'entreprise un aspect fédérateur.

Un comité de pilotage, animé par la CRAM, est mis en place. Il est composé des représentants du Conseil d'Administration, des représentants des familles, de l'assistant maîtrise d'ouvrage, du maître d'œuvre, du médecin du travail, d'un représentant du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et de la Direction. Des groupes de travail animés par les chefs de services et composés de personnels volontaires représentatifs des différents métiers de l'établissement sont constitués.

L'analyse des situations de travail posant problème (manutentions, organisation du travail, moyens techniques mis à disposition) aboutit à la définition de solutions de prévention possibles. Validées par le comité de pilotage, ces solutions seront intégrées à la réalisation des nouveaux locaux.

🍷 Les résultats obtenus

L'ensemble du personnel a été sollicité et questionné par les groupes de travail. L'aspect fédérateur du projet de délocalisation avec une réflexion collective a déjà apporté des améliorations notables dans l'entreprise : amélioration de l'ambiance de travail, diminution de l'impact des facteurs psychosociaux sur les TMS et baisse de l'absentéisme maladie.



☉ La direction

“ La démarche essentielle a été d'impliquer le personnel pour travailler dans de meilleures conditions et d'améliorer la vie de nos résidents ”

“ Lorsqu'on s'ouvre aux autres, les solutions arrivent toutes seules et l'on s'aperçoit que l'on a de plus en plus besoin les uns des autres au sein de l'entreprise ”

☉ Un salarié

“ Après la peur du départ (vers l'inconnu), on mesure qu'il est possible de progresser et de trouver des solutions ”



Ehpad Emeraude

⦿ Maison de retraite
53 salariés /// Allier



⦿ Les salariés (au sujet du déplacement des malades)

“ Ça n'a rien à voir ; c'est le jour et la nuit ! Avant il fallait forcer, maintenant on le fait d'une seule main ”

🍇 Le contexte et les enjeux

En 2003, la nouvelle direction réalise une étude des différents indicateurs hygiène et sécurité.

Les plaintes exprimées auprès du médecin du travail faisaient ressortir des facteurs de risque de TMS (douleurs dorsolombaires et du membre supérieur en relation avec la manipulation des malades).

La population salariée se répartit sur deux familles d'âges : les moins de 40 ans et les plus de 50 ans. Ceci laisse à penser que des difficultés pourraient survenir à court et moyen terme chez les plus de 50 ans.

En parallèle, la population des résidents augmente et évolue vers une prise en charge plus importante (médicalisation en hausse).

🍇 L'action réalisée

Des nouveaux locaux étaient nécessaires. Après une large concertation avec la **CRAM Auvergne** lors de la conception, des moyens de prévention ont été intégrés. La CRAM a apporté des conseils tant sur le plan technique qu'organisationnel.

Un axe « acquisition d'équipements » utilisable par tous (lève malade, disque de manutention, draps transferts, 80% des lits à hauteur variable...) est présent dans chaque service et à chaque étage. Les surfaces des chambres tiennent compte de ces moyens. La cuisine a été dotée de nouveaux équipements permettant de réduire les gestes répétitifs et les manutentions de charges. Un projet de restructuration de celle-ci permettra de réduire les manutentions résiduelles.

Une nouvelle organisation permet le remplacement des personnels absents plus d'une semaine. Les salariés suivent des formations à la manutention des malades, à la prévention des chutes et à la mobilité des malades ainsi qu'à la prévention des accidents d'exposition au sang.

Cet ensemble de mesures est accompagné en parallèle par la mise en œuvre d'une forme de veille coordonnée par la directrice et le médecin du travail en relation avec le personnel.

🍇 Les résultats obtenus

Le nombre d'accidents est en baisse et l'absentéisme maladie s'est stabilisé dans toutes les catégories d'âges ; il semble s'orienter maintenant à la baisse.

Selon le médecin du travail, les plaintes diminuent et celles qui s'expriment actuellement ont évolué dans le fond.

La direction considère que l'image de la maison de retraite a changé favorablement tant dans le regard des institutionnels, notamment la tutelle, que dans celui des familles de résidents et celui des personnels.



Groupe Hospitalier Paris Saint Joseph

⦿ Etablissement de soins

2500 salariés /// Paris

🍷 Le contexte et les enjeux

L'établissement doit faire face à des départs prématurés de soignants liés à la pénibilité physique du travail.

Le risque lié à l'activité physique est en effet évalué comme le risque professionnel majeur pour les soignants qui travaillent auprès des personnes âgées.

Le nombre croissant d'accidents du travail lors des soins et des manutentions entraîne par ailleurs un absentéisme important et des difficultés de remplacement.

🍷 L'action réalisée

Une démarche de prévention des risques professionnels liés à l'activité physique a été mise en place. Cette action s'est concrétisée par l'introduction d'outils d'aide à la manutention et par la formation des soignants sur la base d'un programme spécifique.

Cette formation a été dispensée par des animateurs de prévention des risques liés à l'activité physique en secteur santé, animateurs formés par la **CRAM Ile-de-France**.

Une étude économique de type «approche coût bénéfice» a permis de montrer un retour rapide sur investissement de la démarche prévention mise en œuvre.

🍷 Les résultats obtenus

Au bout d'un an, l'établissement constate une diminution de 60% du taux de gravité des accidents du travail.

Les départs de personnel sont moins nombreux.

La qualité des soins s'est améliorée et la satisfaction des bénéficiaires s'est accrue.



⦿ Le directeur

“ Une démarche de prévention avec un retour sur investissement en trois ans, je signe tout de suite ”

⦿ Une aide soignante

“ Maintenant la manutention des patients qui ne peuvent participer se fait avec le lève-malade pour préserver mon dos ”

⦿ Une personne âgée accueillie

“ Je me sens en sécurité quand l'infirmière utilise le verticalisateur ”



Air France

⦿ Logistique

Branche Logistique Industrielle : 200 salariés

Avec DHL, entreprise sous-traitante intervenant sur le site : 80 salariés
Val d'Oise



⦿ Une chargée de prévention

“ La démarche a permis d'objectiver des situations à risque qu'on n'arrivait pas à quantifier et sur lesquelles on a des accidents ”

⦿ Le responsable du centre

“ Au début on avait des craintes... en fait l'enquête s'est concentrée sur la réalité du travail, les salariés se sont sentis écoutés... c'est aussi un moyen pour le management d'agir de manière consensuelle ”

🍇 Le contexte et les enjeux

Les TMS représentent une cause importante d'accidents au travail chez Air France. La compagnie aérienne a décidé d'aller plus loin dans ses actions de prévention en signant une convention de partenariat pour la prévention des TMS avec la **CRAM Ile-de-France**.

🍇 L'action réalisée

Ce partenariat s'est concrétisé par le lancement d'un chantier test sur un site pilote. L'ensemble des entreprises intervenantes (sous-traitants, concepteurs des installations...) y ont été associées. Il s'agit d'effectuer un retour d'expérience, d'adapter la méthodologie issue de cette démarche et de la déployer dans les autres directions d'Air France.

Une action de prévention participative s'est développée à partir d'un groupe de travail réunissant la Direction, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), des opérateurs, préventeurs, ergonomes et médecins du travail des deux entreprises, avec des spécialistes de la CRAM.

Dans le cadre de cette démarche de prévention, une enquête par questionnaire a permis de cibler les gestes ou tâches les plus à risque et vers lesquels les actions de prévention devaient être principalement dirigées : manipulation de colis avec des dimensions non standardisées, tâches de manutention avec des contraintes liées aux exigences de contrôle qualité du secteur aéronautique associées à des tâches de saisie informatique.

🍇 Les résultats obtenus

La mobilisation sur un même projet de la direction et des salariés pour mettre en place des améliorations des conditions de travail a été une expérience très pédagogique, à la fois pour l'encadrement, les préventeurs et les salariés. Des liens ont été renforcés entre Air France et son sous-traitant.

Cette action collective a permis de former des référents et d'élaborer un guide méthodologique sur la démarche pour faciliter son déploiement dans d'autres sites de l'entreprise.

Les ergonomes et les concepteurs d'infra structures ont construit un cahier des charges intégrant la prévention des TMS en vue de la conception d'un futur terminal.



CMA-CGM Antilles-Guyane

Manutention portuaire
142 salariés /// Martinique

Le contexte et les enjeux

Les conditions de réalisation des opérations de maintenance sur les cavaliers de manutention et le transport de pièces lourdes vers les ateliers génèrent des risques de TMS.

Ces manutentions et l'accès au poste de conduite des cavaliers sont fréquents et effectués plusieurs fois par jour par l'intermédiaire d'échelles à crinoline. Ce qui représente environ 50 000 utilisations de ces voies d'accès par an. Le risque de TMS, de douleurs au niveau des épaules, est important du fait de la répétitivité des mouvements liés à l'utilisation de ces échelles.

L'action réalisée

Le remplacement de l'ancienne plateforme portuaire par le nouveau terminal pousse l'entreprise à investir dans un nouveau bâtiment regroupant l'administration et l'exploitation portuaire, jusqu'alors dissociées.

L'intégration de la sécurité dès la conception de la nouvelle structure multifonctionnelle de maintenance a été étudiée en collaboration étroite avec la **CGSS Martinique** dans le but de limiter l'utilisation des échelles à crinoline.

Plusieurs solutions ont été mises en place afin de faciliter l'accès aux postes de maintenance et de conduite des cavaliers :

- des passerelles avec escaliers circulaires (ce dispositif de satellite de stationnement et de maintenance des engins est unique en France),
- une nacelle élévatrice et plate-forme à ciseaux pour les opérations de maintenance,
- l'implantation d'un pont roulant couvrant toute la zone de maintenance dans l'atelier,
- un réseau de distribution d'hydrocarbures (gasoil, graisse, huile, etc.) intégré à la structure, favorisant l'accessibilité aux postes de travail,
- une cabine de stockage des équipements de nettoyage des postes de conduite des cavaliers.

Les résultats obtenus

Les dispositifs nécessaires aux opérations de maintenance sont complètement intégrés aux infrastructures et dans l'atelier.

Les salariés n'utilisent plus les échelles à crinoline. Ainsi, les opérations de manutention, les déplacements et les opérations de maintenance sont largement optimisés.

La qualité des infrastructures permet une maintenance et un nettoyage plus aisés, nécessaires pour la sécurité des conducteurs de cavaliers.



La direction

« L'atout de cette installation est la mise en place d'une passerelle intermédiaire fonctionnelle et ergonomique. Elle permet de limiter les risques de TMS lors des accès aux organes des cavaliers qui nécessitent des contrôles fréquents »



Kuehn - Nagel

⊙ Stockage, préparation de commandes et livraison de produits pour la grande distribution
170 salariés /// Deux-Sèvres



⊙ Interview du directeur du site et de la responsable QSHE



🍷 Dans quel contexte avez-vous engagé une démarche de prévention ?

Dès 2005 nous avons relevé des indicateurs inquiétants soulevant des difficultés de recrutement pour nos métiers physiques, de l'absentéisme, des accidents du travail, des maux de dos, de bras... Ne voulant pas rester spectateurs mais bien acteurs, nous avons engagé un important travail de formation et de sensibilisation pour chaque salarié, afin qu'il puisse se protéger et agir dans l'approche de son poste de travail.

Cela n'a été qu'une première étape, nous avons également voulu agir sur l'environnement de travail.

🍷 Comment êtes-vous allés plus loin ?

Nous avons eu connaissance du partenariat proposé par le MEDEF avec la **CRAM Centre-Ouest** et l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT). Cette approche propose à la fois une méthodologie claire, des rencontres collectives d'entreprises permettant des échanges de bonnes pratiques ainsi qu'un accompagnement individuel en entreprise. Nous avons choisi de travailler spécifiquement sur le métier de cariste et de faire de cette démarche un projet d'entreprise, en y associant les salariés, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), le médecin du travail... Une étude du poste approfondie a mis en évidence des difficultés particulières, non décelées jusqu'alors, notamment l'exposition aux vibrations, et nous a permis de prendre conscience de contraintes particulières sur lesquelles travailler. L'implication de tous est nécessaire pour conduire une telle démarche. Le rôle de l'encadrement et du CHSCT est essentiel pour démultiplier l'action de notre responsable de la Qualité, Sécurité, Hygiène, Environnement (QSHE) en charge de ce dossier.

🍷 Quel bilan faites-vous aujourd'hui ?

Cette réflexion conduit naturellement, avant toute décision, à travailler en amont pour faire concilier contraintes, efficacité et santé au travail. Nous avons ainsi contacté nos fournisseurs pour les inciter à faire évoluer le matériel, notamment le matériel de manutention. Nous avons également décidé de nous équiper progressivement de semi-remorques à barres, pour remplacer nos semi-remorques habituelles, ce qui permet à la fois de réduire la hauteur des palettes préparées et d'accroître le volume transporté. C'est une étape importante dans notre organisation de travail, encore peu répandue dans la profession.

Cette démarche est aussi l'occasion de mobiliser l'encadrement, de renforcer le dialogue social et la communication auprès des salariés. Nous voulons entretenir la dynamique pour donner toutes les chances de succès à ce qui est devenu un projet d'entreprise !

⊙ La direction

“ Notre démarche est d'intégrer la problématique de la santé au travail dans la culture d'entreprise et dans nos choix stratégiques ”

“ Dans nos métiers, intégrer la santé au travail est aussi une nécessité pour fidéliser notre personnel et atteindre nos objectifs de qualité ”



SMDTE

🕒 Déménagement, garde de meubles, transit et déménagements, emballages terrestres, maritimes et aériens
7 salariés /// Martinique

🍷 Le contexte et les enjeux

Le personnel se plaint de fatigue et de douleurs dorsolombaires. Les masses manutentionnées et les mouvements effectués entraînent en effet des gestes sollicitant fortement le dos et pouvant être à l'origine d'accidents graves. De plus, les risques de heurt, d'écrasement et de chute d'objets sont fréquents.

Les manutentions sont effectuées manuellement et nécessitent souvent des démontages lorsque les ouvertures ou les passages sont trop étroits. Ces opérations de démontage, non productives, doivent être réalisées dans un temps très court et sont donc génératrices de stress, phénomène amplifiant les risques durant les opérations de manutention.

🍷 L'action réalisée

C'est dans le cadre d'un contrat de prévention que les actions ont été mises en place.

L'analyse préalable des situations de travail a été réalisée par la direction de l'entreprise et le Service Prévention de la CGSS Martinique.

Des machines répondant aux dernières exigences réglementaires ont été acquises, dans le but d'intégrer au mieux la sécurité dans le processus de travail et d'améliorer les conditions de travail : un monte-meubles télescopique hydraulique à bloc échelles sur remorque à timon rétractable, un chariot de manutention de meubles à conducteur non porté pour le déplacement de charges (pianos, coffres-forts, meubles...).

Le personnel a ensuite été formé à l'utilisation de ces équipements.

🍷 Les résultats obtenus

La manutention est complètement motorisée (tant pour les déplacements que pour le soulèvement des charges). Les équipements de travail acquis sont équipés de commande ergonomique et de dispositif de freinage automatique joint aux organes de commande.

Le personnel est satisfait : moins de fatigue, moins d'accidents et suppression des douleurs dorsolombaires.



🕒 Le directeur

“ L'achat de ces machines permettant de réduire le risque de TMS auxquels sont soumis les salariés, nous a permis d'avoir davantage de technicité et de souplesse, tout en améliorant considérablement la sécurité ”



Senior et Compagnie

☉ Vente à distance de confection féminine

199 salariés /// Oise



☉ Le chef d'établissement et directeur logistique

“ Grâce à un questionnaire de santé utilisé par le médecin du travail, les salariés ont accepté de parler de leurs douleurs et des gestes associés ”

☉ Le Directeur

“ Je considère cette action comme un investissement rentable à long terme pour l'entreprise, au regard des coûts humains et financiers de la situation antérieure ”

🍷 Le contexte et les enjeux

L'entreprise traite plus de 6 millions d'articles par an. La préparation des colis génère des mouvements répétitifs des membres supérieurs et des activités de manutention qui sollicitent la colonne vertébrale.

Des salariés sont touchés par des pathologies de type TMS reconnues en maladies professionnelles.

🍷 L'action réalisée

L'entreprise a participé, avec 6 autres, à une action collective d'accompagnement dans une démarche de prévention des TMS. Cette action a été portée par le Service de Santé au Travail inter-entreprises (MEDISIS) en partenariat avec la **CRAM Nord-Picardie** et l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT).

Cette formation-action, bâtie sur une structure de projet d'entreprise, procédait par phases collectives et phases d'accompagnement sur site par le médecin du travail et l'Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) du Service de Santé au Travail, le préventeur de la CRAM et le chargé de mission de l'ARACT, afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la méthodologie et des outils.

Cette action pluridisciplinaire a permis d'aborder les aspects santé des salariés, leur environnement physique de travail, leur vécu au travail. L'ensemble des déterminants facteurs de TMS a été abordé par le groupe de travail qui a proposé les pistes de solutions.

🍷 Les résultats obtenus

Le plan d'actions élaboré avec le personnel concerne aussi bien la conception des postes de travail que l'organisation du travail de la logistique (modification du picking par suppression de la rangée haute, élargissement des allées de circulation...), ainsi que le matériel (nouveaux chariots, changement de la table d'emballage).

La communication est facilitée sur les difficultés rencontrées et sur l'expression du ressenti des salariés dans le travail.

Le plan d'actions fait l'objet d'un suivi lors de chaque réunion du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), tous les aménagements ou projets de l'entreprise intègrent désormais le sujet TMS.



Charcuteries Gourmandes

⦿ Fabrication de charcuterie

134 salariés /// Morbihan

🍷 Le contexte et les enjeux

Face aux enjeux économiques et sociaux des TMS, l'entreprise organise des formations « gestes et postures », sans résultat.

Suite à des actions de sensibilisation de la **CRAM Bretagne**, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) s'empare du problème.

Avec l'appui du CHSCT et de la CRAM, la direction décide de s'engager dans une démarche de prévention des TMS.

🍷 L'action réalisée

L'intervention d'un ergonome permet de faire le lien entre le travail tel qu'il est réalisé avec, d'une part, les problèmes de santé des opérateurs et, d'autre part, les modes opératoires, les équipements, l'organisation.

Dans le cadre d'une démarche de prévention globale, l'entreprise met en place un groupe de pilotage réunissant responsable de production, responsable industriel, représentant du CHSCT, médecin du travail, technicien de la CRAM.

Des groupes de résolution de problèmes auxquels participent les opérateurs sont également créés.

Les travaux des groupes conduisent principalement à la modification du matériel et des modes opératoires, pour réduire les contraintes biomécaniques comme celles liées à l'enfilage des boyaux. Par exemple, l'installation d'un outil pour couper facilement les boyaux permet de réduire les efforts liés à cette tâche extrêmement répétitive.

🍷 Les résultats obtenus

Les opérateurs sont satisfaits des aménagements apportés et l'entreprise constate une réduction de l'absentéisme de 30% en quatre ans.



⦿ Des salariés

“Alors qu'il était acquis dans notre métier de casser le boyau avec les doigts, on s'est aperçu que ce petit geste entraînait des problèmes de poignets”

“C'était très pénible, en fin de journée ça faisait mal aux doigts”

“C'est important que la direction s'intéresse à notre avis”



Ker Viande

⦿ Découpe de viande
40 salariés /// Ille-et-Vilaine



⦿ Des salariés

“ Toute l'entreprise a participé au changement et même maintenant, tous les deux ou trois mois, le patron nous demande si des choses sont à améliorer dans l'entreprise ”

“ Maintenant, on fait moins de rab : on sait à quelle heure la journée se termine, cela diminue le stress et améliore la vie de famille ”

“ On ne se marche plus dessus, on ne se gêne plus ”

🍇 Le contexte et les enjeux

La production connaît une progression importante, mais l'atelier existant est restreint et il est impossible d'agrandir l'usine. Il est donc décidé de déménager l'entreprise sur un nouveau site, ce qui constitue une opportunité pour améliorer les conditions de travail.

🍇 L'action réalisée

Avec l'appui de la **CRAM Bretagne**, une démarche participative de prise en compte des conditions de réalisation du travail dans la conception du nouveau système de production est mise en œuvre. Les enjeux sont l'amélioration de la santé du personnel et l'efficacité économique.

La réflexion collective menée durant deux ans s'est concrétisée par :

- le décloisonnement des ateliers pour favoriser l'ajustement mutuel et l'entraide,
- la conception de matériels pour réduire les ports de charges et les postures hyper sollicitantes,
- l'amélioration de l'organisation du travail qui a permis une meilleure gestion du temps, des commandes et des flux, ainsi que des horaires plus réguliers pour le personnel.

🍇 Les résultats obtenus

Des gains en espace de travail ont été obtenus.

La qualité a été améliorée, malgré le doublement du volume de production dans le même temps.

Les opérateurs sont satisfaits, aussi bien de la conception du nouveau système de production que de la démarche de progrès continu actuellement en place.

L'absentéisme a été divisé par quatre en quatre ans et la productivité du travail a augmenté de 20%.



Palmigord

☉ Préparation industrielle à base de viande de canard
90 salariés /// Dordogne

🍷 Le contexte et les enjeux

L'action a été initiée face à la nécessité pour l'entreprise de reclasser le personnel en restriction d'aptitude pour cause de TMS.

🍷 L'action réalisée

Suite à l'étude des postes réalisée par un cabinet conseil en ergonomie, des adaptations ont été réalisées en association avec la Médecine du Travail, le Service Social de la Dordogne et la **CRAM Aquitaine**.

L'entreprise ayant en projet la conception d'un nouvel abattoir, la CRAM l'a incitée à prendre en compte la prévention des TMS le plus en amont possible.

🍷 Les résultats obtenus

Les salariés ne portent plus le même regard sur les ateliers.

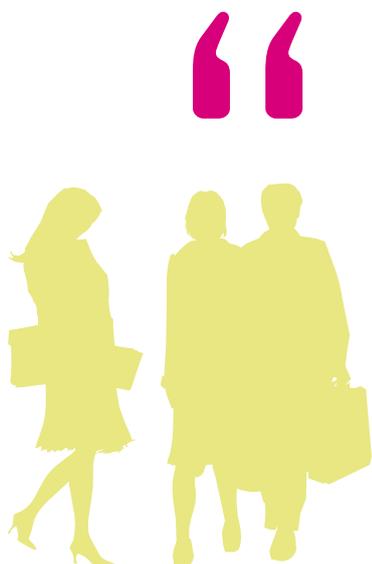
À l'avenir, lors de nouveaux projets, l'entreprise fera de nouveau appel à des compétences extérieures et à la CRAM.

Cette opération a permis la réinsertion des salariés concernés sans aucune perte d'emploi.



☉ Le directeur

“ Je veux que les salariés puissent profiter de leur retraite ”



• **La branche Risques professionnels (AT/MP) de l'Assurance Maladie**

La branche Risques professionnels a la charge de gérer les risques professionnels auxquels sont confrontés les salariés et les entreprises de l'industrie, du commerce et des services, ainsi que quelques autres catégories (élèves de l'enseignement technique, stagiaires de la formation professionnelle, adhérents à l'assurance volontaire...).

Les orientations relatives à la politique de prévention et d'assurance des risques professionnels sont déterminées par la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (CAT/MP) de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam). Cette commission est composée de représentants des partenaires sociaux, employeurs et salariés, à part égale.

Des comités techniques nationaux et régionaux (CTN et CTR), composés eux aussi à part égale de représentants des employeurs et des salariés, assistent les partenaires sociaux pour la définition des actions de prévention dans les différents secteurs d'activité.

• **Le Réseau prévention de la branche AT/MP**

- **La Direction des Risques Professionnels** au sein de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (Cnam).

Pour en savoir plus : www.risquesprofessionnels.ameli.fr

- **Le service Prévention des 16 Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) et des 4 Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS)** développent et coordonnent la prévention des risques professionnels dans leur circonscription. Elles aident les entreprises et les branches professionnelles à évaluer leurs risques et les conseillent sur les actions à mettre en oeuvre.

- **L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)** est l'expert scientifique et technique de la Branche. Il lui apporte ses connaissances et son savoir-faire dans quatre domaines : les études et recherches, l'assistance, la formation et l'information.

Pour en savoir plus : www.inrs.fr

- **Eurogip** analyse les évolutions dans le domaine des risques professionnels au niveau communautaire et au sein des différents pays de l'Union européenne.

Pour en savoir plus : www.eurogip.fr



Services prévention des CRAM

ALSACE-MOSELLE

14 rue Adolphe-Seybot
BP 10392
67010 Strasbourg Cedex
Tel 03 88 25 25 25
Fax 03 88 25 25 05
www.cram-alsace-moselle.fr

AQUITAINE

80 avenue de la Jallière
33053 Bordeaux Cedex
Tel 05 56 11 64 00
Fax 05 56 39 55 93
www.cram-aquitaine.fr

AUVERGNE

48-50 boulevard Lafayette
63058 Clermont Ferrand Cedex 1
Tel 04 73 42 70 13
Fax 04 73 42 70 15
www.cram-auvergne.fr

BOURGOGNE et FRANCHE-COMTÉ

ZAE Cap-Nord
38 rue de Cracovie
21044 Dijon Cedex
Tel 03 80 70 50 50
Fax 03 80 70 50 51
www.cram-bfc.fr

BRETAGNE

236 rue de Châteaugiron
35030 Rennes Cedex
Tel 02 99 26 74 74
Fax 02 99 26 74 98
www.cram-bretagne.fr

CENTRE

36 rue Xaintraillles
45033 Orléans Cedex 1
Tel 02 38 81 50 00
Fax 02 38 79 70 30
www.cram-centre.fr

CENTRE OUEST

4 rue de la REYNIE
87048 Limoges Cedex
Tel 05 55 45 38 00
Fax 05 55 79 39 99
www.cram-centreouest.fr

ILE-DE-FRANCE

17 19 place de l'Argonne
75019 Paris
Tel 01 40 05 32 64
Fax 01 40 05 38 84
www.cramif.fr

LANGUEDOC ROUSSILLON

29 cours Gambetta
34068 Montpellier Cedex 2
Tel 04 67 12 91 30
Fax 04 67 12 90 10
www.cram-lr.fr

MIDI PYRÉNÉES

2 rue Georges Vivent
31065 Toulouse Cedex 9
Tel 05 62 14 28 28
Fax 05 62 14 26 90
www.cram-mp.fr

NORD EST

81 à 85 rue de Metz
54073 Nancy cedex
Tel 08 21 10 54 54
Fax 03 83 34 49 90
www.cram-nordest.fr

NORD PICARDIE

11 allée Vauban
59662 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tel 03 20 05 61 61
Fax 03 20 05 62 50
www.cram-nordpicardie.fr

NORMANDIE

Avenue du Grand Cours, 2022 X
76028 Rouen Cedex
Tel 02 35 03 45 45
Fax 02 35 03 98 82
www.cram-normandie.fr

PAYS de la LOIRE

2 place de Bretagne
BP 93405 44932 Nantes Cedex 9
Tel 02 51 72 82 92
Fax 02 51 82 29 86
www.cram-pl.fr

RHÔNE ALPES

26 rue d'Aubigny
69436 Lyon Cedex 3
Tel 04 72 91 96 96
Fax 04 72 91 97 09
www.cramra.fr

SUD EST

35 rue Georges
13386 Marseille Cedex 5
Tel 08 21 10 13 13
Fax 04 91 48 06 63
www.cram-sudest.fr

Services prévention des CGSS

GUADELOUPE

Immeuble CGRR
Rue Paul Lacavé
97110 Pointe à Pitre
Tel 05 90 21 46 00
Fax 05 90 21 46 13
www.cgss-guadeloupe.fr

MARTINIQUE

Quartier Place d'Armes
97210 Le Lamentin Cedex 2
Tel 05 96 66 51 31
Fax 05 96 51 81 54
www.cgss-martinique.fr

GUYANE

Espace Turenne Radamonthe
Route de Raban, BP 7015
97037 Layenne Cedex
Tel 05 94 29 83 04
Fax 05 94 29 83 01

LA REUNION

4 boulevard Doret
97405 Saint Denis Cedex
Tel 02 62 90 47 00
Fax 02 62 90 47 01
www.cgss-reunion.fr

Photographies

CRAM : Pays de la Loire : p1, p21, Nord-Est : p7, La Réunion : p9, p23, Ile-de-France : p18, p26, p27, Martinique : p19, p28, p30, Bretagne (M. Lagrace Pôle communication de la CRAM) : p32, p33.

Entreprises : Drome Lapins : p2, Bourdin : p5, Lustucru Frais (Guillaume J. PLISSON pour l'INRS) : p6, Salaisons Boutot : p8, Création Perrin : p10, Sivom St Gaudens : p11, Degreane Horizon : p12, Donaldson : p13, Socomec : p15, Boursin : p16, Schoepfer : p17, Key Plastics : p20, Capitaine Houat : p22, Champsaur Aide Accueil : p24, Emerald : p25, Kuehn-Nagel : p29, Senior et Compagnie : p31.

“ Les entreprises se mobilisent

Cette brochure a été réalisée grâce au concours des Services Prévention des risques professionnels des Caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et des Caisses générales de sécurité sociale (CGSS),

ainsi que d'entreprises, d'organisations professionnelles et de partenaires qui ont accepté de présenter les actions qu'ils ont mises en place pour la prévention des troubles musculo-squelettiques.

Qu'ils en soient remerciés.



Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
Direction des Risques Professionnels

50, avenue du Professeur André Lemierre 75986 Paris cedex 20

Tél. 01 72 60 10 00 - Fax : 01 72 60 10 10 - www.risquesprofessionnels.ameli.fr

N° ISBN : 2-85445-172-4